



Demande de tierce expertise visant à réaliser une synthèse des ERS du CSG

(évaluations des risques sanitaires)

intégrant les incidents/accidents survenus ou pouvant
survenir sur site

- ❖ **Origine de la demande**
- ❖ **Rappel / épidémiologie**
- ❖ **Détail de la demande**
- ❖ **Conclusion / demande**

Origine de la demande

CODERST* du 22/01/2010 : présentation dossier ICPE - UPG (Regulus)

-> demande de la SG en séance : point / ERS (Etude des Risques Sanitaires) des installations du CSG

CODERST du 07/04/2010 :

-> présentation ERS par le CNES

-> demande de M.CANAVY (Elu CG) : réalisation d'une étude épidémiologique / activités du CSG

Origine de la demande

SPPPI du 05/11/2010 :

-> ARS indique avoir interrogé CIRE pour avis d'expert / pertinence de réaliser une étude épidémiologique



2016



CIRE

CIRE

CIRE

...

CIRE Guyane
Cellule d'Intervention
en REgion de SpFrance

Agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, a en charge :

- l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations
- ...

Origine de la demande

ARS : courrier de saisine de l'InVS (SpFrance) le 04/01/2011

-> possibilité de réalisation d'études épidémiologiques ?

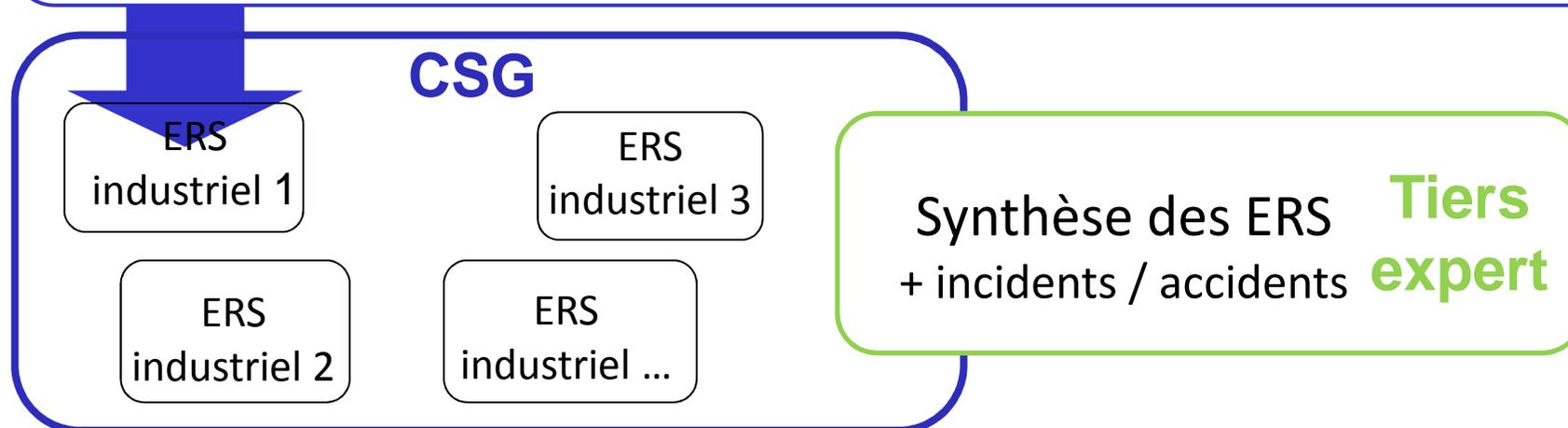
InVS (SpFrance) : courrier en réponse 07/01/11 / pertinence d'une étude épidémiologique

-> **Recommandations à l'ARS :**

(i) vérifier si destinataire de toutes les EI ou ERS déjà réalisées

(ii) solliciter auprès du SPPPI, une tierce expertise visant à réaliser

une synthèse de l'ensemble de ces études (cette synthèse –ou évaluation des risques intégrée- devra d'une part, présenter un bilan des dangers et des risques sanitaires prenant en compte l'activité globale des sites en activité au CSG et d'autre part, répertorier l'ensemble des incidents / accidents survenus ou pouvant survenir sur site et de les prendre en compte dans la synthèse finale)



L'épidémiologie

Définition (*Larousse*) :

Science qui étudie, au sein de populations, la fréquence et la répartition des problèmes de santé dans le temps et dans l'espace, ainsi que le rôle des facteurs qui les déterminent.

Avis de l'InVS (SpFrance) :

-> demande des compléments sur les données environnementales (actuellement « dispersées ») avant de pouvoir conclure sur la pertinence de mettre en œuvre une étude épidémiologique

-> ne relève pas de problèmes de santé signalés pouvant pointer la nécessité de réaliser une étude épidémiologique ;

Détail de la demande

ARS : courriers au SPPPI/DEAL des 09/05/2011 et 30/09/2011

-> ARS formule la demande de tierce expertise auprès du SPPPI

DEAL : courrier à l'ARS 20/12/2012

-> en pj : toutes les ERS du CSG

-> + synthèse des ERS (CNES)

ARS : courriers au SPPPI/DEAL des 16/04/2013 et 19/12/2016

-> ARS formule à nouveau la demande de tierce expertise auprès du SPPPI

Détail de la demande

ARS : courrier au SPPPI/DEAL du 26/06/2017

-> ARS formule à nouveau la demande de tierce expertise auprès du SPPPI suite signalement par un particulier de 5 cas de cancer les mettant en lien avec le CSG

Les 5 cancers décrits affectent des organes différents, sur des personnes ayant des activités professionnelles différentes et n'ayant pas passée toute leur vie sur le territoire :

- > selon les informations disponibles à ce jour (le registre des cancers de Guyane ne fait pas état d'incidences particulières de cancers) il n'y a aucun lien démontré entre les activités du Centre Spatial Guyanais et une augmentation de cancers sur le territoire guyanais.

Détail de la demande

DEAL : courrier ARS 03/08/2017

- > conseil d'orientation du SPPPI prévu début 2018
- > demande d'orientation sur des organismes et tiers experts à même de réaliser la tierce expertise des ERS du CSG

ARS : courrier SPPPI/DEAL 13/11/2017

- > ARS n'a pas connaissance d'organismes dédiés
- > tout bureau d'étude, tiers, en capacité technique de réaliser le type de synthèse demandée peut être sollicité

ARS : courrier SpFrance 04/12/2017

Saisine / actualisation avis 2011

Conclusion

— ARS sollicite auprès du Secrétariat Permanent pour le Protection des Pollution Industrielles (SPPPI) :

une tierce expertise visant à réaliser la synthèse des évaluations des risques sanitaires

(synthèse, ou évaluation des risques intégrée), qui devra d'une part :

- *présenter un bilan des dangers et des risques sanitaires prenant en compte l'activité globale des sites en activité au CSG,*
- *et d'autre part, répertorier l'ensemble des incidents/accidents survenus ou pouvant survenir sur site et de les prendre en compte dans la synthèse finale*

Article 3 de l'arrêté modifiant l'arrêté n°907 1D/4B du 14 juin 1997 et portant création d'une commission de suivi de sites au sein du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles dédié au centre spatial guyanais :

Le SPPPi « est notamment chargé de :

- (...)
- orienter et lancer les études nécessaires ;
- (...) »

Merci de votre attention



4/ DISCUSSION ET PERSPECTIVE

Les pathologies thyroïdiennes diagnostiquées à Sinnamary semblent d'une fréquence élevée, en particulier chez les femmes. Toutefois, des incertitudes subsistent quant aux résultats quantitatifs de dosage des hormones thyroïdiennes permettant de classer les cas. De plus, le calcul des incidences repose sur le scénario le plus pénalisant pour les cas présentant plusieurs affections thyroïdiennes, conduisant ainsi à une surestimation des incidences.

Par ailleurs la sensibilité du médecin déclarant, seul médecin de la commune, vis-à-vis de cette problématique peut induire une surreprésentation par une recherche diagnostique plus fréquente dans sa patientèle.

Cette étude n'a pas mis en évidence de facteur spécifique à l'origine d'une exposition commune qui pourrait expliquer la hausse du nombre d'affections thyroïdiennes diagnostiquées à Sinnamary entre 2002 et 2008. La diversité des diagnostics posés et le fait que ces pathologies soient multifactorielles, ne permettent pas d'écartier l'hypothèse que ce regroupement soit le fait du hasard.

Les données recueillies à partir de 2009 montrent que l'augmentation du nombre de cas ne s'est pas poursuivie : 4 nouveaux cas ont été diagnostiqués en 4 ans. Une veille en lien avec le médecin déclarant a été proposée afin de suivre l'évolution de la situation sanitaire.